

### ► **Métiers visés :**

- Électricien(ne) du bâtiment ;
- Électricien(ne) de chantier ;
- Électricien(ne) d'équipements.

### ► **Le métier :**

À partir des plans et schémas de montage, vous réalisez des travaux d'installation électrique en basse tension (courants forts en courants faibles) pour des bâtiments à usages d'habitation et autres.

L'électricien d'équipement effectue des travaux d'installation variés et diversifiés. Il est amené à réaliser des mises en sécurité de l'installation électrique dans les bâtiments existants et travaille en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers.

L'électricien intervient sur les installations de :

- réseaux de distribution d'énergie en basse tension des bâtiments ;
- réseaux de communication des bâtiments ;
- matériels de sûreté (intrusion, incendie, contrôle d'accès) ;
- équipements automatisés et communicants du bâtiment ;
- équipements et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments à usage d'habitation et autres ;
- système de commande et protection de moteurs dans les bâtiments.

### ► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter.

### ► **Aptitudes à l'emploi :**

Habilité manuelle, aptitude au travail en hauteur, rigueur, capacité d'analyse pour prendre en compte les risques électriques.

### ► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en deux modules, et délivre les CCP suivants :

- Installer les réseaux d'énergie et les équipements courants forts dans les bâtiments ;
- Installer les réseaux de communication, les équipements courants faibles et solutions d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

À cette formation le CMFP rajoute un module Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ainsi qu'une formation complémentaire à la conduite de plateformes élévatrices mobiles de personnes (CACES R486B).

### ► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Électricien d'Équipement du Bâtiment, Niv 3.**

### ► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 962 heures, soit environ 7 mois, ce stage comprend deux périodes en entreprise, de deux et trois semaines. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.

Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

### ► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

En fonction de vos capacités, vous pouvez évoluer vers les fonctions de chef d'équipe, chef de chantier, contremaître ou dessinateur(trice) en constructions électriques, technicien en électricité et automatismes du bâtiment. Vous pouvez également vous installer à votre compte comme artisan(e).

**Plus de compétences pour votre avenir**